REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU TARN

RF Albi Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2024 081-218102259-20240306-DE_2024_008-DE

001

COMMUNE DE RIVIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 008/2024

Séance du 6 mars 2024

Date de la

convocation: 01/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

Date d'affichage: 01/03/2024

<u>Présents</u>: BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam (arrivée à 18h47), HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Béatrice.

Absents: ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absent excusé: MAUREL Jean-Claude.

Procuration: MAUREL Jean-Claude à MANEN Cyril.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	12	

Objet : Lancement de l'étude « Réhabilitation piscine chlorée d'Aiguelèze »

Afin de ne pas retarder les démarches administratives ainsi que le projet, il est proposé que les communes de Rivières et Lagrave lancent un Appel d'Offres, avant que le SIVU soit constitué.

Les Elus sont invités à accepter le lancement des procédures liées à cette étude et à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rattachent, sous condition que la commune de Lagrave délibère dans le même sens que la présente délibération. A défaut, la commune de Rivières ne lancera pas d'étude.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

Donne l'accord à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Maire de Lagrave.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire